

ECHO DU VAL DE GRENETTE

Bulletin d'information municipale de La Répara-Auriples

Décembre 2016

Le mot du maire



La fin d'année arrive. Les projets programmés pour 2016 sont finis ou, bien avancés. Le cimetière sera terminé dans quelques semaines, la salle des fêtes a été rénovée et mise aux normes d'accessibilité, le local technique est opérationnel. La distribution de l'eau est améliorée au Péage maintenant que le réseau est sous pression.

J'invite les nouveaux habitants à venir s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à la réception pour la nouvelle année le vendredi 6 janvier 2017.

Pierre BOUTARIN

Agenda

-  **Vendredi 6 janvier 2017**
Vœux du maire à 19h00
-  **Samedi 7 janvier 2017**
Galette des rois à 15h00

État Civil

Décès : Mme POULET est décédée le 17 octobre 2016 à La Répara-Auriples. Nous adressons nos condoléances à la famille.

Naissance : Lily Rose MAHIEU née le 6 novembre 2016 de Timothée MAHIEU et Sudsai KOCHADEE.

Rappels

Ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte au public

- le mardi de 17h00 à 18h00
- le vendredi de 14h00 à 16h00

Tel : 04 75 25 10 71

Mail : mairie.la.repara-auriples@wanadoo.fr

Site : <http://la.repara-auriples.pagesperso-orange.fr/>

Recensement citoyen

Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie dès l'âge de 16 ans.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

Ou en ligne sur Service-public.fr :

<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp>

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait : de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans, de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Météo

	Pluie	Temp. moyenne		Nb de jours avec	
		Matin	Après midi	Soleil	Vent du nord
Mai 2016	136,5 mm	10,9°C	18,6°C	15	11
Juin 2016	83,5 mm	15,3°C	25,2°C	20	14
Juillet 2016	25,5 mm	16,9°C	27,9°C	26	20
Août 2016	38 mm	17,5°C	29,7°C	23	13
Septembre 2016	26,5 mm	15,1°C	26,7°C	24	15

Michel DORIER

Sommaire

Page 1 : Le mot du maire
Météo - Agenda
État Civil - Rappels
Recensement citoyen
Page 2 : Comptes rendus des conseils municipaux
Les Inratables de Yves
Page 3 : Voyage Comité des fêtes
Cimetière - Services Publics
Ordures ménagères et Tri
Page 4 : Apiculture
Finances publiques
Service civique

Conseil municipal du 3 juin 2016

Actualisation des tarifs de la salle des Fêtes.

TARIF HIVER du 01/10 au 30/04 :

- Habitants de la commune : 120 €
- Extérieur à la commune : 170 €

TARIF ETE du 01/05 au 30/09 :

- Habitants de la commune : 100 €
- Extérieur à la commune : 150 €

Caution : 500 €

Déclassement de la RD 618 au droit de l'école de la Répara

Compte tenu de l'aménagement du carrefour entre les RD 6, 166 et 618 par le département, le Conseil Municipal décide le déclassement du tronçon de la RD 618 sur 100m au droit de l'école de La Répara-Auriples pour le reclasser dans le domaine public en voie communale.

Conseil municipal du 1^{er} juillet 2016

Choix des entreprises pour la création d'une table orientation aux trois croix.

Le conseil municipal choisit l'entreprise Creagram pour la qualité de l'illustration et la création de la table. Un devis pour la sécurisation du site a été demandé à l'entreprise Clôture de la Raye.

Indemnités du maire

Suite à une information de l'Association des Maires de France, le conseil décide d'attendre les débats prévus au sénat à l'automne sur ce point. L'indemnité reste inchangée.

Questions diverses

Cimetière

Le conseil municipal décide de faire installer 7 emplacements pour des urnes funéraires avec des portes en pierre taillée à 900€ pièce.

Le conseil municipal décide d'acheter au propriétaire riverain 2 m supplémentaires pour le chemin d'accès qui s'avère trop étroit.

Conseil municipal du 2 septembre 2016

Choix des entreprises et demande de subvention pour la restructuration de la mairie

Présentation des devis et tableau récapitulatif des travaux prévus.

Accord du Conseil et délibération pour demander les subventions sur ces devis.

Les entreprises JOLLY, VERGNON et Menuiserie MARTIN sont choisies. Les demandes de subventions vont être faites.

Choix des entreprises et demande de subvention pour la table d'orientation

Le choix de l'entreprise a été validé lors du conseil de juillet. Accord et délibération sur l'ensemble des devis et demande de subvention.

Indemnité de conseil du percepteur

Suite à la nomination de Madame MAZEYRAT PASQUIER au 1^{er} juillet pour remplacer Madame DENNETIERE, délibération sur le versement de l'indemnité de conseil. Accord à l'unanimité.

Renouvellement de la convention de Fourrière Animalière, proposée par l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. Accord sur le renouvellement.

Conseil municipal du 7 octobre 2016

Transfert de compétence « aire d'accueil des gens du voyage »

Cette compétence passe obligatoirement des communes à l'intercommunalité, elle a été validée en conseil communautaire. Accord du conseil.

Modifications statutaires de la CCVD

Il s'agit d'une mise en conformité des statuts avec le nouveau découpage et les compétences qui reviennent à l'intercommunalité. Accord du conseil.

Questions diverses

Cimetière Avancement des travaux : le mur en pierres est fait, la descente aussi et les joints des murs sont commencés.

Zone vulnérable Pas de réponse de Mme le sous-préfet, la situation semble plus défavorable que ce que l'on pensait lors de sa venue.

Mes inratables par Yves DUROUX

Avec le début des oranges bio, voilà une recette super facile !

- 3 oranges bio
- 250 g de poudre d'amande
- 1 sachet de levure
- 175 g de sucre
- 6oeufs
- le jus de 2 citrons

Pocher les oranges entières dans de l'eau frémissante pendant 2h.

Laisser refroidir et couper en morceaux dans le bol du robot.

Ajouter tous les ingrédients sauf le jus de citron et mixer.

Verser dans un moule à soufflé ou moule à manqué Ø 23cm.

Cuire à 180° pendant 1h.

Démouler à froid et

arroser du jus de citron.

Pour les plus gourmands, vous pouvez ajouter du Grand Marnier ou napper de chocolat noir.



Le comité des fêtes de haut en bas

Comme le veut la tradition le comité des fêtes de La Répara-Auriples, sous la houlette de son président, Michel Dorier, est parti, en ce dimanche 4 septembre, explorer une nouvelle terre incognita afin d'y planter le drapeau de la commune. Les explorateurs ont commencé par établir leur camp de base au plateau du Touvet qu'ils ont atteint, après une montée vertigineuse de 20 minutes ! Ils avaient renoncé à s'encorder et avaient préféré prendre le funiculaire (tout de même avec un record de 83% au passage du tunnel). De la haut ils ont pu admirer un magnifique paysage et surtout le départ des parapentes vers la vallée. Après beaucoup d'hésitations à en prendre un, ils ont préféré se rendre au restaurant, La Grange aux loups et bien leur en a pris car le menu était particulièrement savoureux : kir à la châtaigne, salade du berger, diots au vin blanc avec un délicieux gratin dauphinois et enfin un généreux buffet de desserts. Revigorés ils sont redescendus vers le bas, même plus bas encore puisqu'en bons spéléologues ils sont partis explorer les caves de la Chartreuse à Voiron. Une bonne affaire pour cette dernière puisque presque tout le monde est reparti avec une bouteille ... En bref, une bonne et chaleureuse journée de détente.

Juan AMUNATEGUI



Un spectacle désolant !

Les incivilités répétées au dépôt d'ordures et de tri entraînent des dépenses supplémentaires pour la commune : 2h par semaine pour le nettoyage par l'employé communal. Deux heures qui pourraient être utilisées de meilleure manière au service de tous.

Régularisation ancien cimetière

MISE EN PLACE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE

L'extension du cimetière devenait nécessaire. L'attribution de concessions dans la nouvelle partie nécessite la mise en place de concessions dans le cimetière existant. En conséquence le conseil municipal, a décidé d'engager une démarche de régularisation des sépultures établies sans concession. (*délibération du 4 novembre 2016*). Nous demandons à tous les ayants droits de bien vouloir faire connaître leur souhait de transformer les sépultures existantes en concession privées. Les familles peuvent venir en mairie s'acquitter du montant de la concession. Toute information complémentaire pourra aussi vous être donnée.

Le Conseil Municipal.

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La Préfecture et le Département de la Drôme engagent une démarche conjointe pour améliorer l'accessibilité des services au public et invitent les usagers à donner leur avis dans le cadre d'un schéma départemental.

Ce schéma a pour objectif d'apporter à tous les habitants de la Drôme un meilleur accès aux services au public (Administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, loisirs, etc....) en tenant compte de l'évolution des usages, notamment via le numérique.

Tous les Drômois sont invités à s'exprimer et à donner leur avis sur ces sujets via un questionnaire accessible en cliquant sur le lien suivant :

<https://edater.sphinxonline.net/SurveyServer/s/edater/Servicesauxpublics-Drome2/questionnaire.htm>

Des rencontres seront également organisées avec les élus du territoire, les acteurs et décideurs locaux, les associations d'usagers pour recueillir besoins et propositions.

Les résultats de cette concertation vont contribuer à la réalisation d'un diagnostic et à l'élaboration d'un plan d'actions sur une période de 6 ans.



Apiculture

Déclaration de ruches 2016 : Du 1er septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

DÉCLAREZ VOS RUCHES
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)

Centre de contact

Direction Générale des Finances Publiques

A COMPTER D'OCTOBRE 2016

POUR UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS
DES SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) :
DESORMAIS UN NUMERO DE TELEPHONE UNIQUE

EST MIS A LEUR DISPOSITION

POUR LEUR PERMETTRE DE JOINDRE LEUR
CORRESPONDANT FISCAL

Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

Rien de plus simple : désormais vous n'avez qu'un seul numéro à composer et qui sera le même quel que soit le service des impôts des particuliers dont vous dépendez :

le 0811 706 600 (*)

* service 0,06 €/min + prix de l'appel

Et pour vos démarches en ligne connectez-vous à

www.impots.gouv.fr

Recrutement Service Civique



Tu cherches un service civique alliant environnement et solidarité ?

Tu as entre 16 et 25 ans* ?

Rejoins la communauté de communes
En automne 2016 jusqu'au printemps 2017

3 projets sont proposés aux volontaires dans cette mission :

- SENSIBILISER LA POPULATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
- POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LE PROJET « TROC TON TRUC » (prémices d'une ressourcerie)
- DÉVELOPPER « L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT » (pour les personnes en difficulté)



TU ES INTÉRESSÉ-E ?

Envoie vite ton CV et ta lettre de motivation avant le 11 octobre 2016 à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Val de Drôme - Monsieur le Président
Rue Henri Barbusse - BP 331 - 26402 CREST Cedex
Informations complémentaires : contactez Marie Thizy,
service gestion des déchets au 04.75.25.43.82

*jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap